

autres raiders, James A. Doty et Joseph McGrority, furent trouvés cachés dans le foin dans la grange de Malcolm Ross, dans le canton de Dunham. Le lieutenant Bennett H. Young, leader des maraudeurs, fut arrêté à St-Armand Est. Les autres compagnons de Bennett furent arrêtés à divers endroits du comté de Missisquoi et l'un d'eux, Dudley Moore, se rendit même jusqu'à Waterloo, où il fut appréhendé. Les prisonniers au nombre de treize—plusieurs des raiders réussirent à échapper à l'arrestation,—furent conduits à Montréal et comparurent devant le juge J. C. Coursol, de la Cour des Sessions de la Paix, pour enquête préliminaire sur instance en extradition à la poursuite du gouvernement des Etats-Unis qui avait logé une plainte pour vol de grand chemin contre les accusés. Après avoir entendu la preuve, le juge Coursol décida qu'il n'avait pas juridiction pour cette affaire et libéra les prisonniers. C'est alors que le chef de police Lamothe de Montréal, apprenant que les prisonniers avaient été relâchés, et sans attendre l'autorisation de la Cour, leur remit tout l'argent qui avait été confisqué en leur possession, ce pourquoi il fut blâmé.

Le lieutenant Young et ses camarades furent immédiatement arrêtés de nouveau et traduits devant le juge Smith de la Cour Supérieure. Ce nouveau procès en extradition dura longtemps et les meilleurs avocats du Barreau de Montréal dans le temps y prirent part, soit d'un côté soit de l'autre. Le gouvernement des Etats-Unis était représenté par Bernard Devlin et Strachan Bethune et les prisonniers par l'honorable J. J. C. Abbot, plus tard Sir John Abbot et premier ministre du Canada et E. Carter, M. J. C. Kerr représentait le gouvernement canadien.

Heureusement pour les prisonniers l'honorable juge Smith en vint à la même conclusion que le juge Coursol, à savoir que le délit commis par Young et ses affidés avait plutôt un caractère politique que criminel, était un acte de guerre et n'était pas compris dans la liste des crimes sujets à extradition, dans le traité d'extradition anglo-américain. La demande en extradition du gouvernement américain fut donc refusée. Si elle eut été accordée, les prisonniers auraient certainement été fusillés en mettant pied sur le sol américain. Le jugement de l'honorable juge Smith fut accueilli par un tonnerre d'applaudissements que les huissiers audienciers ne purent faire cesser et auquel répondit les hurrahs d'une foule immense qui n'avait pu trouver place dans la salle d'audience et remplissait les corridors et la place du Palais de Justice. Il est reconnu que les sympathies des Canadiens étaient pour le Sud.

* * *

Le comté de Missisquoi fut aussi le théâtre des deux invasions de la province de Québec par les Féliens, en 1866 et 1870. Le 7 juin 1866, environ 1,800 Féliens traversèrent la frontière et pénétrèrent dans la paroisse de St-Armand Est.